

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 05/12/2024

Début de la séance : 20 heures 30

Présents : Dominique ROUSSEAU, Annie PETITON, Joël BERTHELEMY, Marianne RENAULT, Sébastien AUBRY, Frédéric DURAND, Bertrand DECAUX, Isabelle DAGUENET, Anthony MARAIS, Sylvie MAILLY.

Absents excusés : Solange SANCHEZ, procuration de Marie-Pierre GAUBERT pour Frédéric DURAND

Absents : Justine QUIBEL, Cyril BARRABE, Delphine HEBERT

Personnes présentes hors conseil : 1 scrutateur

Secrétaire de séance : Joël BERTHELEMY

1/ Le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 01/10/2024 est lu et approuvé à l'unanimité

2/ Délibération modificative du budget pour l'intégration des frais d'études aux travaux de réhabilitation des bâtiments communaux

Cette délibération a pour finalité une opération d'ordre réclamée pour la Trésorerie. La somme figurant à la rubrique bâtiments publics est basculée sur la rubrique immobilisations corporelles en cours.

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération modificative du budget pour le paiement des salaires de décembre

Bascule d'une somme globale de 9 000€ provisionnée sur le 60 (6042-60682-6068) vers la rubrique 6411 pour provisionner les salaires du mois de décembre.

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération d'engagement de crédits pour des travaux avant le vote du budget primitif 2025.

Des travaux imprévus (changement d'une porte à la restauration) doivent être réalisés avant le vote du budget 2025. Cette délibération a pour but de provisionner la somme neccessaire aux travaux afin que ces derniers soient réalisés le plus rapidement possible.

Adopté à l'unanimité

5/ Délibération autorisant la signature d'une convention avec la ville du Trait pour l'accueil d'enfants scolarisés en classe ULIS.

Un enfant de la commune étant scolarisé dans une de ces classes, la municipalité décide d'octroyer une somme de 360€ pour subvenir aux besoins de ces classes.

Adopté à l'unanimité

6/ Délibération fixant le tarif du gîte, de la salle de réunion et de la salle polyvalente pour l'association DENILOU.

L'association DENILOU qui a déjà utilisé les installations de BARDOUVILLE, souhaite revenir en janvier et février 2025 et demande une réduction sur les tarifs de la salle polyvalente et du gîte. La municipalité propose une réduction de 50% soit 160€ pour la salle polyvalente, 75€ pour la salle de réunion, et 265€ pour le gîte.

Adopté à l'unanimité

7/ Rachat du bail emphytéotique résidence des Charmilles.

LOGEAL propose d'acheter les terrains, (bail emphytéotique) sur lesquels sont construits les 12 logements des Charmilles, et ce pour les proposer à la vente. Le montant établi par les Domaines est de 110 000€. La mairie consent à la vente.

Adopté à l'unanimité

8/ Délibération concernant les travaux de l'église diagnostic soutènement.

Avant d'envisager des travaux d'ampleur, l'architecte souhaitait réaliser un diagnostic de la structure de l'église. L'entreprise LANFRY, seule s'est déclarée apte à le réaliser pour un montant de 13 260€ TTC. La municipalité accepte ce devis et sa future réalisation.

Adopté à l'unanimité

9/ Participation F.A.J Département 2024.

Le F.A.J (Fonds d'aide aux Jeunes) a pour objet d'aider ces derniers dans diverses activités d'insertion (permis de conduire etc). Le montant est calculé suivant le nombre d'habitants soit $0,23 \times 621 \text{ h} = 142,83\text{€}$

Adopté à l'unanimité

10/ Point info Investissement 2025

Le budget 2025 est évalué à 200 000€ environ. L'ensemble du conseil décide d'investir 50% de cette somme sur l'exercice et de laisser les 50% restants pour l'exercice 2026.

A court terme sont envisagés :

- remise en état et peinture des toilettes de l'école primaire
- cloison du dortoir
- portillon sécurisé et grillage

- voierie, panneaux de signalisation
- fossé passage saint georges
- carré militaire au cimetièrè
- arbres rue du bac : élagage et abattage

sous conditions :

- parking des Charmilles
- terrain de pétanque

à plus long terme

- école maternelle : volets, radiateurs électriques, clotures
- barrières de voierie
- chemins ruraux

Demande de dérogation d'une famille de Bardouville pour l'inscription de leurs enfants dans une autre école de la Presqu'île.

Une famille ayant 1 enfants souhaite que ces derniers soient scolarisés à Berville. Ces personnes ont des horaires de travail incompatibles avec l'offre de garde (assistantes maternelles ou garderie). Néanmoins la perte de 1 enfants sur l'effectif scolaire de l'école de Bardouville met en péril le nombre de classes actuel (3 classes qui passeraient à 2 en cas d'effectif insuffisant). Un sondage d'opinion est effectué à main levée. 3 personnes s'opposent à l'inscription dans une commune voisine (Dominique ROUSSEAU, Joël BERTHELEMY, Anthony MARAIS). Le reste du Conseil émet un avis favorable. Il est donc décidé d'avertir cette famille de la suite favorable à sa requête.

Fin de la réunion : 23 heures 15